

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2003 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Bach Pierre et Mme Guerrier Ingrid, excusés, siège et délibère :

Après consultation, le Conseil Municipal décide de mettre en enquête publique les différents biens mentionnés ci-dessous pendant la période du 26 septembre au 11 octobre 2003.

### Modification du tracé pour sécurité avec la D 653

Chemin rural de Rassigeac à l'Hospitalet  
Chemin rural de la Coudougne et le Colombier à la D 653

### Régularisation de chemins

Chemin rural de Vignenouèles à Lascabanes

### Echange

Parcelle G 681 avec la même surface contre la maison de Mr Lafage Thierry

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Montcuq va créer un site internet regroupant les seize communes.

Suite à la demande formulée par Madame la Préfète concernant l'inventaire départemental des mouvements de terrains du département du Lot, le Conseil Municipal, après réflexion, considère que la commune n'est pas affectée par ces mouvements.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir des tables pour la Salle des Fêtes pour un coût de neuf euros l'unité.

Concernant le litige avec Mr Camsusou Roger, le GROUPAMA a remboursé la somme de 255.66 euros correspondant à la franchise et aux frais d'honoraires d'avocats.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le jury départemental pour le fleurissement du village passera le vendredi 04 juillet 2003.

Il signale que le triage des ordures est mal fait sur la Commune. Depuis quelques temps, dans les containers gris situés à l'espace propreté, il est déversé des pierres.

Suite au litige qui oppose Mme et Mr N'gbala et la Saur, une rencontre va avoir lieu sur le terrain avec les personnes concernées et Mr Maury Daniel.

Mr le Maire signale que le certificat d'urbanisme n° 4628503KL012 demandé à la Métairie Haute a été accordé.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de certificat d'urbanisme va être demandé à Verdayrou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer un sursis à statuer en attendant la concrétisation du Plan Local d'Urbanisme

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion des écoles qui s'est tenu à Bagat en Quercy ainsi que celle des Maires à Montcuq.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à compter du 15 août 2003, il y aura un changement de locataires sur les appartements de la Salle des Fêtes.

Mme et Mr Besse Patrick seront remplacés par Mlle Marcylo Carole et Mr Puech Eric et le petit appartement sera occupé par Mlle Andrieu Céline.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2003 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mmes Forestier Marie France et Bord Ariette, excusées, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que c'est à la Commune d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme.

Il donne lecture du cahier des charges établi par le DDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que Mr le Maire demande une offre à des urbanistes proposés par la DDE.

Mr le Maire signale que suite à la cessation d'activités de Mr Aly Régis, le transport à la demande va être modifié.

Mr le Maire donne lecture de la facture de maintenance du photocopieur qui s'élève à 371.24 euros et que le plafond mentionné sur celle-ci n'est pas atteint.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec Mr N'gbala, Mr Maury et la Saur concernant le branchement de l'eau pour alimenter la maison en construction.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de faire établir un devis pour la réfection de l'éclairage public en prévision de l'enfouissement des réseaux

Considérant que la commune a transféré à la Communauté de Communes de Montcuq la compétence voirie. Mr le Maire expose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat (DDE) afin de pouvoir bénéficier de 1' ATESAT comprenant les éléments d'assistance suivants :

- Mission de base
- Missions complémentaires optionnelles
  - La gestion du tableau de classement voirie
  - L'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
  - Etude et direction de travaux de modernisation de la voirie

Compte tenu de notre population de 265 habitants, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour 2004 hors revalorisation suivant index ingénierie à :

- 265 habitants à 0.75 euros par habitant et par an                      198.75 euros

Ce montant est minoré de 70% compte tenu du fait que nous ayons transféré la compétence voirie à la Communauté de Communes de Montcuq soit -139.12 euros

Total de la Mission de Base 59.63 euros

Par ailleurs, la Commune ayant opté pour les missions complémentaires prévues par la loi du 11.12.01, il convient d'apporter en complément de la rémunération de base les pourcentages suivants :

- 5% pour l'assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie
- 5% pour la gestion du tableau de classement voirie
- 35% pour l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le montant n'excède pas 30 000 euros et cumulé à 90 000 euros par an.

En conclusion, l'estimation prévisionnelle pour 2004 sera pour la mission de base à 59.63 euros et à 26.83 euros pour les missions complémentaires.

Mr le Maire précise également que cette convention valable pour 2004 à compter du 01 janvier, pourra être reconduite pour 2005 et 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au règlement de la convention 2004 une enveloppe financière prévisionnelle de 87 euros et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la DDE.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le nouveau propriétaire de la parcelle n° 787 section G et qu'un bornage doit être fait entre le chemin rural et ce terrain.

Mr le Maire donne ce compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes de Montcuq qui s'est tenue à St Laurent Lolmie.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de faire le nécessaire pour que la commune soit déclarée sinistrée suite à la sécheresse.

Le compte rendu de la réunion du Syndicat AEP et Assainissement du Quercy Blanc est donné par Mr Le Maire

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2003 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mmes Caballero Carmen et Forestier Marie France, excusées, siège et délibère :

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la récupération de la caution des deux mois de loyers versée en début de bail par Mr Besse Patrick qui a libéré le logement le 15 août 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Mr le Receveur à rembourser la somme de 406.43 euros sous réserve qu'il soit à jour dans le règlement des loyers.

Il demande également au Conseil Municipal de donner son avis sur la récupération de la caution des deux mois de loyers versée en début de bail par Mlle Marczylo Carole et Puech Eric qui a libéré le logement le 15 août 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Mr le Receveur à rembourser la somme de 376.26 euros sous réserve qu'ils soient à jour dans le règlement des loyers.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut émettre un mandat pour rembourser la caution d'un montant de 350.63 euros à Mme et Mr Laudrel Gilles qui avait libéré l'appartement sur Salle des Fêtes le 01 juin 1999.

Pour effectuer ce remboursement, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit sur le compte 165 (dépôts et cautionnements). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de débiter le compte 61522 (entretien de bâtiments) pour créditer le compte 165 (dépôts et cautionnements) pour un montant de 350.63 euros.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été faite par Mr Peindaries Michel, agriculteur à St Pantaléon pour la parcelle n° 297 section B.

Celui-ci souhaite construire une maison sur garage d'environ 100 M2 à proximité de ses bâtiments agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de cette construction.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a reçu le capitaine des sapeurs pompiers concernant le Plan Local d'Urbanisme pour que celui-ci établisse un rapport afin de savoir si la commune est bien desservie en cas d'incendie.

Mr le Maire signale qu'il faudrait ajouter à l'enquête publique

- la modification de l'intersection de la voie communale n° 101 et la rue de l'église sur la parcelle n° 769 section G
- le déplacement pour régularisation du chemin rural allant de la place de " l'église à la parcelle n° 79 section G.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le parking au cimetière a été fait avec la pelle de la Communauté de Communes de Montcuq.

Mr le Maire signale que pour l'éclairage public, après la dissimulation des réseaux, les lampadaires accrochés aux murs sont moins coûteux.

Il informe le Conseil Municipal que depuis la fête, il manque un plat à poisson, un plat ovale et douze torchons.

Le congélateur de la Salle des Fêtes a été réparé pour un coût de 40 euros.

Deux chaises ont été cassées et ont été mises en réparation chez Sabrié.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'employée communale, Mlle Millerand Brigitte ne souhaite pas renouveler son contrat CEC au 01 octobre 2003.

Il est peut être possible d'embaucher un nouveau CEC avec Bagat en Quercy et Ste Croix.

Mr le Maire signale qu'une extension EDF aura lieu à la Métairie Haute pour Mr George.

Il informe que le congrès des Elus du Lot a lieu le 05 octobre 2003 à Castelnau Montratier « Thème la décentralisation ».

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2003 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mmes Forestier Marie-France et Guerrier Ingrid, excusées, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'appel d'offres des urbanistes pour le Plan Local d'Urbanisme

- 7 entreprises ont été contactées

- 4 ont répondu

Mr Fresquet Gérard 27255- euros HT

Concept Diffusion 22194 euros HT

Groupement Touzac 18492 euros HT

Sogexfo 18294 euros HT

Une entreprise n'a pas répondu car il avait un programme trop chargé

Après étude des différents devis et vu la différence de tarif pour Mr Fresquet Gérard, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de le contacter pour qu'il revoie sa proposition.

Pour le règlement des dépenses, il faudra créer un programme Plan Local d'Urbanisme et virer la somme qui avait été prévue en section de fonctionnement.

Pour l'affichage extérieur libre, le Conseil Municipal décide d'acquérir un panneau d'affichage pour un coût de 24.98 euros HT ainsi qu'un panneau d'affichage pour la Mairie pour un coût de 41.76 euros HT.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que Mr Montagnac Alain a endommagé le pont de Lacassagne avec la moissonneuse.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une réclamation de Mme Andrieu concernant la sortie de son chemin avec la D 653 à cause de broussailles qui cache la visibilité.

Pour les différentes modifications voiries, l'enquête publique se déroulera du 10 au 25 octobre 2003.

Mr le Maire signale qu'il n'a aucune nouvelle de Mme Chantai Balat concernant la rénovation des fontaines.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion des Maires du Canton de Montcuq qui s'est tenu le 10 septembre 2003 à 21 heures.

Concernant l'emploi CEC ou CES, Mr le Maire signale qu'il a reçu plusieurs candidatures.

Mr le Maire donne lecture du rapport du SDIS du Lot pour la défense incendie sur la commune.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2003 à 20 heures 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mmes Forestier Marie-France et Lasbouygues Josette, excusées, siège et délibère :

Oui à la communication de Mr le Maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement pour raison de sécurité du chemin rural de la Coudougne et du Colombier sur une longueur d'environ 15 mètres depuis la D 653, a fait procéder à une enquête publique du 10 au 25 octobre 2003 par Mr Camus Daniel, commissaire enquêteur, désigné par l'arrêté du 24 septembre 2003.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier, une déclaration favorable a été recueillie au cours de l'enquête ainsi que l'avis favorable du commissaire enquêteur. Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, pour ces motifs, décide à l'unanimité le déplacement pour raison de sécurité du chemin rural de la Coudougne et du Colombier sur une longueur d'environ 15 mètres depuis la D 653. Les frais sont à la charge de la commune.

Suite à l'instruction du projet de déplacement pour raison de sécurité d'une partie du chemin rural de Rassigneac à l'Hospitalet sur une longueur d'environ 100 mètres depuis la D 653 en limite de commune, sur celle de Villesèque, a fait procéder à une enquête publique du 10 au 25 octobre 2003 par Mr Camus Daniel, Commissaire Enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et qu'aucune déclaration, observation, réclamation n'a été recueillie au cours de l'enquête ainsi que l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Par ces motifs, décide à l'unanimité le déplacement pour raison de sécurité d'une partie du chemin rural de Rassigneac à l'Hospitalet.

Suite à l'instruction du projet de déplacement pour régularisation du chemin rural de Barrau à Vignenouèles (mettre à l'emplacement où il se trouve actuellement sur le terrain) a fait procéder à une enquête publique du 10 au 25 octobre 2003 par Mr Camus Daniel, commissaire enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et qu'aucune déclaration, observation, réclamation n'a été recueillie au cours de l'enquête ainsi que l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Par ces motifs, décide à l'unanimité, le déplacement pour régularisation du tracé du chemin rural de Barrau à Vignenouèles.

Suite à l'instruction :

- du projet de déplacement pour régularisation du chemin rural allant de la place de l'église à la parcelle n° 79 section G (mettre à l'emplacement où il se trouve actuellement sur le terrain)
- du projet de modification de l'intersection de la voie communale n° 101 et la rue de l'église sur la parcelle n° 769 section G
- du projet d'échange avec Mr Lafage, la parcelle n° 681 section G avec une parcelle de terrain contiguë à la maison de Mr Lafage Thierry

a fait procéder à l'enquête publique du 10 au 25 octobre 2003 p'ar Mr Camus Daniel, commissaire enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et qu'aucune déclaration, observation, réclamation n'a été recueillie au cours de l'enquête ainsi que l'avis favorable du commissaire enquêteur. Par ces motifs décide à l'unanimité les différentes modifications.

Pour toutes ces modifications, le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'effectuer les démarches et formalités requises à cet effet.

Pour le remboursement de la caution de Mlle Marczylo Carole, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit sur le compte 165 (dépôts et cautionnements)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer la somme de 320 euros du compte 61522 (entretiens bâtiments) au compte 165 (dépôts et cautionnements).

Afin de pouvoir inclure le Plan Local d'Urbanisme dans la section d'investissement, il y a lieu de virer les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer 17500 euros du compte 6226 (honoraires) au compte 208.39 (investissement)

9200 euros du compte 778 (autres produits exceptionnels) au compte 1321.39 (recettes d'état).

La somme de 8300 euros du compte 023 (virement à la section d'investissement

Dépenses) au compte 021 (virement à la section de fonctionnement Recettes) pour l'équilibrage du budget.

Pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Fresquet Gérard et celui-ci ne prévoit pas de revoir son tarif.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la proposition de GALA environnement avec retard suite à problèmes de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier l'étude à l'entreprise Sogexfo pour un coût de 18 294 euros HT en précisant que la commune n'a pas de le cadastre informatisé et n'a pas l'intention actuellement de le faire.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que la demande de certificat d'urbanisme de Mme Soullignac a été accordée à Villeneuve.

Pour le classement de la voirie, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait la visite des chemins avec Mr Delmouly et que certains vont être mis en enquête publique pour classement en voie communale.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Batista Philippe a été choisi comme CEC pour les trois communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble de la commune le PVR (participation pour voiries et réseaux).

Concernant les dommages occasionnés au Pont de Lacassagne par Mr Montagnac Alain, Mr le Maire signale au Conseil Municipal que l'expert Groupama passera le jeudi 27 novembre 2003.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion des Maires du 03 novembre 2003.

- chemins de randonnées à modifier sur plan (celui de St Martial à Lartigue)
- modification du bureau du Conseil Communautaire.

Mr le Maire donne compte rendu du conseil d'école du 04 novembre 2003  
St Daunes prévoit la construction d'une école

Il informe le Conseil Municipal que Mr Roy Michel veut donner à la commune 7 a 75 ca au lieu-dit Foussal Haut  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

Suite à la demande du Conseil Général, le Conseil Municipal accepte que l'église soit inscrite sur leur site internet.

Le Compte rendu du Syndicat AEP et Assainissement du Quercy Blanc est donné par les délégués.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres a été lancé pour le schéma d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide la commémoration du 11 novembre ce jour à 11 heures 30.

Les délégués du SICTOM donne le compte rendu de la réunion.

Mr le Maire donné le bilan de la fête votive 2003.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2003 à 20 heures 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Bach Pierre, excusé, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut créer un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) par regroupement pédagogique.

La Communauté de Communes de Montcuq participera à hauteur de 37.37 euros par habitant pour les communes qui n'ont pas d'école.

Mr le Maire explique que les écoles primaire et maternelle se situent à Bagat en Quercy et à St Daunes et accueillent les élèves de ces deux communes, plus St Pantaléon.

Afin de permettre une uniformisation des coûts sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, il conviendrait de créer un SIVU pour le RPI dont l'objet serait la gestion des charges de fonctionnement inhérentes aux écoles dudit regroupement et que la contribution des communes de Bagat en Quercy, St Daunes et St Pantaléon serait fixée au prorata de leur population.

Par ailleurs, la création de ce SIVU permettrait le versement d'une participation de la Communauté de Communes.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de nommer ce SIVU « SIVU de la Haute barguelonne »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le principe de la création de ce SIVU, valide le projets des statuts, demande à Mme la Préfète de bien vouloir prendre un arrêté créant le SIVU de la Haute Barguelonne, donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour engager les démarches nécessaires et notamment saisir le comité paritaire.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le comité syndical du SIVU sera composé de trois délégués pour la commune de St Pantaléon.

Il convient en conséquence de désigner les délégués au sein du SIVU.

Après discussion, le Conseil décide de désigner les délégués suivants :

### **Titulaires**

Guerrier Ingrid

Lacroix Gérard

Paraire André

### **Suppléants**

Lasbouygues Josette

Caballero Carmen

Ruamps Patrick

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour que le SIVU de la Haute Barguelonne puisse fonctionner la commune doit lui verser une participation. Or dans l'attente de l'adoption du budget, le Conseil doit autoriser le Maire à verser un acompte sur la participation de la commune au SIVU afin de démarrer l'exercice.

Pour le schéma d'assainissement, le choix de l'entreprise a été fait.

- 4 ont été contactées

- 2 ont répondu

C'est SOGREAH-PRAUD qui effectuera l'étude qui sera financée par le syndicat d'Assainissement du Quercy Blanc.

Pour St Pantaléon, la période est du 01 janvier au 30 juin 2004.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat pour le Plan Local d'Urbanisme a été signé avec l'entreprise Sogexfo.

Le Conseil Municipal décide de réparer le lave vaisselle pour un coût de 300 euros.

Suite à une demande de location de la chapelle de St Martial, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas la louer car il y a trop de frais de restauration.

Il est décidé l'éclairage du village pour les fêtes de fin d'années.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'expertise pour le pont de Lacassagne s'est bien et que le devis établi par la DDE est correct.

Mr le Maire signale que le pont situé sur le chemin rural de Lartigue est défectueux et que Mr Delmouly, agent DDE est venu le constater.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes de Montcuq.

- création du SIVU avant le 10 décembre 2003

- versement d'une participation pour le fonctionnement dans l'attente du vote du budget

- point sur le programme voirie

- agrandissement du bâtiment de la SAUR

- atelier relais vallée du Lendou (la partie gros œuvre est toujours en négociation)

- restauration des fontaines de Lavaysse et Laspeyrière février 2004

- Taxe de séjour beaucoup de personnes mécontentes sur le calcul de celle-ci

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant des charges de Mlle Courret Céline et de les passer à 85 euros par mois à compter du 01 janvier 2004 afin d'éviter un solde trop important en fin d'année.

Le Conseil Municipal refuse la commémoration des anciens d'Algérie prévue le 05 décembre 2003 et décide de ne pas pavoiser le bâtiment communal.

Le Conseil Municipal décide la mise en enquête publique le classement de certains chemins ruraux en voies communales et que Mr Camus Daniel est nommé comme commissaire enquêteur.(du 24.12.03 au 10.01.04)

- Ancienne Route Départementale n° 77
- Chemin Rural de Barrau à Vignenouèles Chemin rural de Lartigue
- Chemin Rural de Gardeloux à Villeneuve
- Chemin Rural de Pech Caussen à Lagarde
- Chemin Rural de Verdayou
- Chemin Rural de Labouyssette
- Chemin Rural d'Auvergne

Pour l'informatisation du cadastre, il semblerait que ce soit subventionné par l'Europe et que 20% resterait à la charge de la Commune.

Mr le Maire signale qu'il y a eu une réunion de la Commission Communale des Impôts et que certains classements de maisons ont été revus.